

## **Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 03 mars 2026**

Le trois mars deux mil vingt-six à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-cinq février deux mil vingt-six s'est réuni sous la présidence de M. Fabrice OTERO, maire.

Étaient présents : MM OTERO, PARIS, VERET, DURNERIN, PAPIILLON, TESTU, VADCAR MMES BERNARD, POTIER, GALLI

Absents excusés : M RILLAERTS (POUVOIR MME BERNARD), M FOSSÉ (POUVOIR M DURNERIN)

Secrétaire de séance : Philippe PARIS

Conformément à l'article L2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2025.

Aucune remarque n'étant formulée sur le compte-rendu, le conseil municipal approuve celui-ci à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique devoir supprimer à l'ordre du jour les points suivants :

1- Compte financier Unique 2025

2- Budget primitif 2026

3-Délibération pour la mise en place de la fongibilité des crédits

En complément, il propose d'ajouter un point sur la situation financière de la commune dans l'ordre du jour.

Monsieur le maire informe l'assemblée d'une situation exceptionnelle et totalement indépendante de notre volonté qui bouleverse notre calendrier budgétaire. Comme vous l'avez peut-être lu dans la presse spécialisée (La Banque des Territoires), le système informatique national de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), appelé HÉLIOS, a subi une panne matérielle majeure au cours du mois de février. Ce logiciel est la « colonne vertébrale » de notre comptabilité : c'est par lui que transitent tous nos mandats de paiement, nos titres de recettes et, surtout, l'édition de nos documents comptables officiels.

Nous ne pouvons donc pas voter le budget ce soir.

Le passage au Compte Financier Unique, qui est une réforme majeure de simplification, exige que les données de la mairie et celles du Trésor Public soient parfaitement synchronisées. Or, la panne d'Hélios a rendu impossible la certification de nos résultats de 2025. Sans ces résultats officiels certifiés par l'État, la loi nous interdit de voter l'affectation des résultats et, par extension, de valider un Budget Primitif 2026 définitif.

L'Assemblée Nationale a d'ailleurs lancé une mission flash sur ce sujet, mais le rapport ne sera rendu qu'en mai. Nous nous retrouvons donc, comme des milliers de communes, dans une impasse technique à quelques jours de la fin de notre mandat.

En résumé, la mairie est prête, nos comptes sont sains, mais nous attendons que la machine de l'État nous permette de formaliser juridiquement notre fin d'exercice.

Je regrette cette situation qui prive notre conseil d'un vote solennel avant les élections, mais je tenais à vous assurer que la gestion quotidienne et la santé financière de Vieux-Manoir restent parfaitement maîtrisées.

Monsieur le Maire indique les points prioritaires qui ont été tenus :

\_Priorité au personnel : Malgré le blocage des serveurs nationaux, l'exécutif a fait du paiement des salaires une priorité absolue. Nous avons pu honorer les paies de nos agents, garantissant ainsi la continuité du service public.

\_Sécurisation du chantier de la salle polyvalente : Nous entrons dans une phase active de travaux. Les factures des entreprises arrivent. Pour ne pas pénaliser les artisans et entreprises locales, nous utilisons les dispositions de l'article L. 1612-1 du CGCT qui nous autorisent, en l'absence de budget voté, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits de l'année précédente.

\_Vote des emprunts : C'est pourquoi, malgré le report du budget, nous maintenons ce soir le point concernant l'autorisation de signature des emprunts. C'est un acte de gestion responsable : il nous permet de sécuriser les fonds nécessaires au financement de la salle polyvalente dès que le système Hélios sera totalement opérationnel.

### 1-Points clés de la situation financière communale :

Monsieur le Maire qualifie la commune de très prudente concernant sa capacité financière avec :

\_Niveau d'endettement : La dette par habitant est de 384 €, soit 31,43 % de moins que la moyenne de la strate (560 €).

\_Dynamique de désendettement : Sur les trois dernières années, la dette a diminué de 16,34 %, contre seulement 4,60 % pour la moyenne des communes similaires.

\_Nouveaux emprunts : ces dernières années, Vieux-Manoir n'a souscrit aucun nouvel emprunt (0 € par habitant contre 59 € pour la strate).

Monsieur le Maire indique que la commune n'a pas de dépenses à la hausse malgré de multiples investissements :

\_Dépenses d'équipement : Elles s'élèvent à 612 € par habitant, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de la strate (389 €).

\_Autofinancement : Cette stratégie est rendue possible par un excellent résultat comptable de 281 € par habitant (contre 171 € pour la strate) et une capacité d'autofinancement nette (CAF) très solide de 255 € par habitant.

Monsieur le Maire expose les points de vigilance concernant les finances de la commune.

\_Pression fiscale : Elle est supérieure de 5,18 % à la moyenne de la strate. Les impôts locaux s'élèvent à 465 € par habitant contre 391 € en moyenne bien que le conseil municipal ait très peu fait varier la fiscalité locale sur cette dernière mandature.

\_Taux d'imposition : Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 42,82 %, alors que la moyenne de la strate est de 35,43 %. Depuis 2014, la commune de Vieux-Manoir a fait le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition.

\_Charges de personnel : Elles représentent 383 € par habitant, soit un montant légèrement supérieur à la strate (329 €). Ces charges pèsent pour 53,44 % dans les charges de fonctionnement. Vieux-Manoir a été attentif à investir sur la ressource humaine pour sécuriser l'administration communale et permettre la recherche efficiente de subventions.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune n'a pas augmenté son taux d'imposition depuis 2014 et que la pression fiscale de Vieux-Manoir se situe dans la moyenne basse des communes de la strate de la Communauté de Communes l'Inter-Caux-Vexin.

### 2- Délibération pour autoriser le maire à signer les emprunts nécessaires au financement de la salle polyvalente ( Délib 2026/001)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BERNARD, adjointe au maire, en charge des financements de la salle polyvalente.

Madame BERNARD évoque à l'assemblée que la situation financière actuelle ne permet pas le vote de souscription des emprunts souhaités auprès de la Caisse d'Épargne de Bois-Guillaume mais qu'il est possible de souscrire à une ligne de trésorerie qui permettrait de faire face aux premières dépenses de la salle polyvalente (travaux en cours).

Elle explique que la ligne de trésorerie est une solution rentable dans le sens où cela permet d'être remboursable le plus rapidement possible. Avec les accords des subventions demandés auprès de la DETR à hauteur de 319137.11€ et du Conseil Départemental à hauteur de 252 000€ ainsi que le Fond de

Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée à hauteur de 16.4% du coût des travaux au chapitre 21 du budget, le remboursement pourra se faire devra pouvoir se faire dans les 12 mois suivants le début de l'encaissement d'une partie de la ligne de trésorerie.

Madame BERNARD expose que la ligne de trésorerie sera d'un montant de 753 000€ décaissable en plusieurs fois avec un taux variable de 0.03%. Elle indique que le taux en fonction des tendances boursières est actuellement à la baisse et qu'il n'est pas prévu d'augmentation majeure. Une prévention sera faite par le conseiller bancaire si une augmentation significative se confirme. Elle indique que si les hausses de taux sont importantes, le passage vers un prêt relais à taux fixe est possible.

Ainsi, Monsieur le Maire explique les inscriptions budgétaires de cette ligne de trésorerie dans le Budget Primitif 2026 comme suit :

Chapitre 16

16441 : 753700€

16449 : 753700€

Chapitre 62 :

Article 627=754€

Chapitre 66 :

Article 6615= 22860€

Article 6618= 2000€

Monsieur le Maire indique que cette solution permet le paiement rapide des travaux qui sont en cours concernant le projet de construction de la salle polyvalente.

Madame GALLI demande si d'autres organismes de financement ont été sollicités pour la construction de la salle polyvalente. Monsieur le Maire lui répond que la Caisse d'Épargne est le seul organisme ayant répondu le plus rapidement, avec qui l'échange est plus fluide et qui permet une facilité de gestion des différents modes de financements demandés. Monsieur le maire explique que la banque des territoires a aussi été consultée mais n'avait pas d'offre globale à proposer. Il aurait alors fallu se rapprocher d'un autre organisme bancaire pour compléter le financement de la salle. La performance de l'offre de la caisse d'Épargne et son efficacité ont donc retenu l'attention des élus.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'approbation de l'autorisation de signature de la souscription de la ligne de crédit dans la condition d'une ligne de crédit la plus avantageuse pour la commune :

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : 10

Suffrages exprimés :12

Abstention : 0

Pour : 12

Contre : 0

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité l'autorisation de souscription de la ligne de trésorerie.

### **3-Délibération sur les réparations des routes communales conventionnées avec la CCICV (Délib 2026/002)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'engager un programme de réfection de la voirie communale pour l'année 2026 comme validé par principe lors du conseil municipal du 17 novembre 2025. Ce programme vise à sécuriser la pérennité des chaussées et améliorer la gestion des eaux pluviales des routes du Moulin d'Écalles et du Beau Soleil.

Les travaux projetés se décomposent comme suit :

1. Au titre de la Section de Fonctionnement (Entretien curatif) :

\_ Route du Moulin d'Écalles : Section comprise entre la RD 122 et le Lotissement des Tourterelles.

\_ Route du Moulin d'Écalles : Section comprise entre la voie SNCF et la bretelle d'autoroute.

2. Au titre de la Section d'Investissement (Renforcement et structure) :

\_ Route du Moulin d'Écalles : Section côté bretelle d'autoroute.

\_ Route du Moulin d'Écalles : Section comprise entre la voie SNCF et le Lotissement des Tourterelles.

\_ Chemin du Beau Soleil : Réfection complète de la structure. La réparation du haut de la rue du beau soleil (fissure au droit du fossé après le virage) peut être réalisée sans dépense communale par la Communauté de Communes au moyen de la technique du PATA.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'un cofinancement avec la Communauté de Communes, selon les modalités de répartition et les fonds de concours en vigueur.

Monsieur le Maire présente le tableau suivant à l'assemblée délibérante :

Voirie Communale	Estimatif zone à traiter	Travaux à réaliser	Coût total des travaux €HT	Fond de concours commune €HT
Route du Beau Soleil	80m	bordure en pied de talus	18963,26	4740,82
Route de Moulin d'Ecalles : RD 122 jusqu'au lotissement rue des tourterelles	1685m <sup>2</sup>	enduits	6496,40	1624,10
Route de Moulin d'Ecalles : de la voie SNCF jusqu'à la bretelle d'autoroute	5145m <sup>2</sup>	enduits + dérasement + recharge accotement après la voie SNCF	25063,94	6265,99
Route de Moulin d'Ecalles : virage vers A28	40m	bordure CS2 et cunette béton	7665,95	1916,49
Route de Moulin d'Ecalles : de la voie SNCF jusqu'à la haie après lotissement rue des Tourterelles	linéaire de 230m	bordure T2CS2 et enrobé	37437,49	9359,37
<b>Total</b>			<b>95627,04</b>	<b>23906,77</b>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante l'approbation des projets de réparations des routes communales cofinancer par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : 10

Suffrages exprimés : 12

Abstention : 0

Pour : 12

Contre : 0

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le projet de réparation des routes communales cofinancé par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

#### 4-Questions diverses

Monsieur le Maire explique à l'assemblée son retour sur la campagne de recensement de la population 2026 avec le concours de la Poste sous le pilotage de la Secrétaire Générale de Mairie qu'il remercie pour son engagement. Il indique que le taux de formulaires renseignés est de 97.7%, apprécié comme très satisfaisant par les services de l'INSEE.

Monsieur PAPILLON évoque à l'assemblée un point de risque concernant les bornes électriques présentes sur la chaussée communale. Quelques-unes de ses bornes n'ont plus de porte de fermeture solide qui permet une sécurité de la fourniture électrique sur la commune. Monsieur le Maire lui répond demander à l'agent

technique polyvalent de recenser les points où les bornes électriques sont dangereuses et contacte Enedis pour qu'il puisse réparer cela rapidement.

Madame BERNARD et Monsieur PAPILLON indique à l'assemblée qu'une bouche d'égout situé sur la RD122 au croisement de la RD206 s'enfonce de plus en plus dans le sol au point de rendre la circulation dangereuse. Monsieur le Maire indique faire une demande auprès du département afin de résoudre le problème rapidement car ce problème est situé hors agglomération.

**- les prochaines dates:**

\_9 mars 2026: conseil communautaire pour débat d'orientation budgétaire du budget primitif 2026.

\_9 mars 2026: réunion des représentants du SIVOSS de BUCHY pour le vote du budget primitif.

\_12 mars 2026: réunion des représentants du SIAEPA pour le vote du budget primitif.

\_15 et 22 mars 2026: élections municipales

Monsieur le Maire souhaite partager le tableau des assesseurs du bureau de vote pour les élections municipales prévues le 15 mars 2026.

8H00 -11H00	Sabrina Surais, Jean-Marc Durnerin, Philippe Quantin
11H00-14H30	Pierre Morel, Yoann Testu, Alexandra Badets
14H30-18H00	Sophie Limare, Rémy Vadcar, Mélodie Verthy

La séance est levée à 21h35